

13 juil 2018 -16:01

Appartient à Conseil des ministres du 13 juillet 2018

Répartition des subsides de la Loterie nationale pour 2017 et 2018

Sur proposition de la ministre du Budget, chargée de la Loterie nationale, Sophie Wilmès, le Conseil des ministres a approuvé deux projets d'arrêté royal concernant le plan de répartition des subsides de la Loterie nationale : le plan de répartition définitif des subsides pour l'exercice 2017 et le plan de répartition provisoire des subsides pour l'exercice 2018, conformément au nouveau contrat de gestion.

Le plan de répartition définitif des subsides pour l'exercice 2017 est modifié par rapport à la répartition des subsides prévue dans le plan provisoire. Le montant total des subsides accordés est ramené à 185.300.000 euros. La répartition entre les Communautés est également adaptée en ce sens. Une autre modification tient compte d'un ajustement au niveau du budget de l'Etat au cours de 2017, au bénéfice du Centre interfédéral pour l'Égalité des chances et la lutte contre le racisme et les discriminations. La troisième modification concerne la rubrique « Prestige national », qui est ramenée à 8.338.592 euros et ce, aux fins de respecter et d'équilibrer le montant total des subsides.

Le plan de répartition provisoire des subsides pour l'exercice 2018 s'élève à 185.300.000 euros.

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Service de presse de Sophie Wilmès, ministre du Budget,
chargée de la Loterie nationale
Avenue des Arts 7
1210 Bruxelles
Belgique
<http://www.wilmes.belgium.be>